

La Belgique espère décrocher un maximum de voix

ONU Didier Reynders est à New York pour compter les votes et clôturer la campagne

- C'est le jour J pour le vote au Conseil de sécurité des Nations unies.
- La Belgique siègera aux côtés de l'Allemagne en 2019 et 2020.

NEW YORK

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

J'espère que nous récolterons un maximum de voix. 194 serait l'idéal évidemment, mais 190 ce serait déjà très bien aussi. » La veille du vote aux Nations unies pour les six sièges (sur un total de dix) qui se libèrent pour une période de deux ans au Conseil de sécurité, la Belgique est assurée de décrocher un des deux sièges dans le groupe « Europe occidentale et autres » puisqu'il n'y a plus que deux candidats pour deux sièges suite au désistement d'Israël il y a quelques semaines. La Belgique y rejoindra l'Allemagne. Ce sera alors la cinquième fois que la Belgique occupera un siège non permanent au Conseil de sécurité.

Mais le score que la Belgique fera à l'issue du vote à bulletins secrets intéresse beaucoup la délégation belge et le gouvernement. « Ce sera un bon indicateur de notre notoriété internationale », confiait mercredi un diplomate belge.

Une centaine d'ambassadeurs

Signe que la Belgique a son petit succès à New York, une centaine d'ambassadeurs étaient présents mercredi soir à la réception donnée par Didier Reynders dans Manhattan. Parmi eux, l'ambassadeur allemand notamment, mais aussi ceux de tout petits pays comme Kiribati.

Et comme chaque État membre représente une voix, toutes les voix comptent. Kiribati, micro-État d'Océanie, donnera sans doute sa voix à la Belgique même si l'ambassadeur de cet atoll de 33 îles n'a pas répondu à la question.

Le vote attendu depuis le lancement de la campagne en octobre 2015 commence vendredi à 10 h, c'est-à-dire 16 h, heure belge. Le résultat devrait être

annoncé une à deux heures plus tard. « Comme tous les résultats doivent être annoncés en même temps, il se pourrait que cela traîne un peu car un siège est fort disputé entre deux candidats », explique un diplomate belge auprès de la délégation onusienne.

Ce siège, c'est celui que devrait occuper soit l'Indonésie, soit les Maldives. « Si le résultat n'est pas clair au premier tour, on pourrait avoir un deuxième, voire un troisième ou quatrième tour. Ce qui prendra un peu plus de temps », ajoute le diplomate belge.

Quatre ou cinq renforts

Une douzaine de diplomates travaillent actuellement à la délégation belge auprès des Nations unies. L'équipe sera renforcée de quatre ou cinq unités quand la Belgique siègera officiellement pour deux ans au Conseil de sécurité, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Trois mois avant l'entrée en vigueur, la Belgique pourra assister aux travaux du Conseil de sécurité en tant qu'observateur.

« Nous avons fait du bon travail en 2007-2008, se rappelle un diplomate qui était dans l'équipe à l'époque. C'était encore du temps de Barack Obama. Aujourd'hui, avec Donald Trump, c'est une autre histoire. Nous allons devoir gérer Trump. Le pire, c'est pour les diplomates américains, ils n'ont jamais eu un président comme lui. »

Parmi les dossiers que la Belgique aura à gérer aux côtés des neuf autres membres non permanents et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, celui des centaines de milliers de réfugiés Rohingyas qui ont fui la Birmanie depuis août 2017 et s'entassent dans des camps au Bangladesh. C'est ce qu'a notamment déclaré mercredi notre ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. ■

PHILIPPE DE BOECK

BUDGET**Une campagne à 801.000 euros**

Difficile de coller un chiffre sur l'investissement consenti par l'Etat belge pour la campagne « Bâtir le consensus, agir pour la paix » lancée en octobre 2015 pour le siège non permanent au Conseil de sécurité. En mars dernier, à l'occasion de la venue du roi Philippe et de la reine Mathilde à l'ONU, nous avons posé la question aux Affaires étrangères et n'avions pas obtenu de réponse. On nous avait alors expliqué que c'était difficile à évaluer car il n'y avait pas de budget spécifique et que les activités menées autour de la candidature étaient souvent réalisées dans le cadre d'autres opérations diplomatiques plus larges. Cette fois, le ministère a sorti le chiffre de 801.000 euros pour la période 2017-2018.

PH. DB.

l'expert « Notre pays va pouvoir influencer des décisions »**ENTRETIEN**

Siéger au Conseil de sécurité donne une notoriété, une forme de surface politique importante qui fait que pour un certain nombre de résolutions, la Belgique sera sollicitée par les uns et les autres pour voter dans tel ou tel sens, analyse Eric David, professeur émérite de droit international à l'ULB. Cela permet d'influencer les décisions et le contenu des textes. »

La Belgique n'avait plus siégé depuis 2008, une bonne nouvelle pour notre diplomatie ?

Certainement car cela confère à la Belgique une importance bien plus grande que lorsqu'elle prend part aux débats de l'Assemblée générale où elle n'est qu'une voix parmi 193 autres.

Va-t-elle pouvoir peser sur certains

dossiers comme ceux du Congo avec les élections du 23 décembre, le Burundi ou encore le Rwanda ?

En raison de son passé et de ses liens actuels avec les États de la région des Grands Lacs, la Belgique peut faire entendre un point de vue éclairé. De là à dire qu'elle peut, à elle seule, orienter la politique du Conseil de sécurité dans cette région, il y a un pas que je me garderais bien de franchir.

La Belgique est-elle écoutée pour son expertise en la matière ?

À l'heure d'internet où tout se sait très vite, je me garderais de surévaluer cette « expertise » : aujourd'hui, tous les cabinets des ministères des Affaires étrangères sont très bien informés de la situation d'un pays que ce soit par leur diplomatie, les journaux, les réseaux sociaux... La Belgique ne jouit d'aucun monopole de la connaissance dans ce domaine.

De quelle manière un membre non permanent peut-il influencer les membres permanents ?

Il y a la « diplomatie de couloir », les rencontres informelles à la cafétéria des Nations unies... Par ailleurs, en tant que membre de l'UE, la Belgique peut faire valoir le point de vue de l'Europe au même titre que l'Allemagne, bien sûr. Souvent, les points de vue à défendre sont discutés entre membres d'un groupe géopolitique aux fins de choisir une position commune : le point de vue des États africains, latino-américains, européens ou asiatiques fait l'objet de concertations préalables entre États du groupe. Ce qui n'empêche pas certains États de se désolidariser parfois du groupe en raison d'intérêts particuliers.

Est-ce un levier de pouvoir important ? Si un conflit éclate au Congo, par exemple...

Les décisions du Conseil de sécurité s'imposent à l'ensemble des membres des Nations unies. Elles portent, pour l'essentiel, sur le maintien de la paix et de la sécurité internationale mais aussi sur les questions de respect des droits humains au sens le plus large. Le Conseil de sécurité peut décider de prendre des mesures coercitives contre un État, en ce compris le recours à la force. Il peut doter les opérations de maintien de la paix, qu'il crée pour telle ou telle situation d'un mandat coercitif. Quinze opérations sont en cours aujourd'hui. Dans certains cas, ces opérations disposent de pouvoirs coercitifs, notamment, aux fins de protéger les populations civiles, d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire, faire respecter les droits humains. Pour prendre ses décisions, le Conseil doit, bien sûr, disposer d'une majorité de 9 voix sur 15, en ce compris les voix des 5 membres permanents (États-Unis, Russie, Chine, France et Royaume-Uni) qui disposent d'un droit de veto. Mais un accord entre les 5 membres permanents est possible à partir du moment où aucun d'eux n'a d'intérêt politique particulier à défendre dans telle ou telle situation. Il suffit de songer à la Syrie où, vu les liens de ce pays avec la Russie, il sera toujours difficile de la faire condamner et, a fortiori, de la sanctionner.

Les autres rôles du Conseil de sécurité ?

Outre les opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité est à l'origine de la revitalisation de la justice pénale internationale : c'est lui qui a créé le TPI pour l'ex-Yougoslavie en 1993 et le TPI pour le Rwanda en 1994 qui étaient les premières formes de justice pénale internationale depuis les tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo. Depuis, le Conseil a poursuivi ce travail en assurant la création du Tribunal spécial pour le Liban, en saisissant la Cour pénale internationale (née en 1998) de certaines situations (Darfour et Libye). Même si le Conseil de sécurité reste totalement soumis à la volonté des grandes puissances - notamment les membres permanents - et s'il ne faut pas attendre de ces dernières, du moins pour le moment, qu'elles combattent toutes les injustices du monde, le Conseil de sécurité reste un organe essentiel, aussi imparfait soit-il, dans les relations internationales contemporaines. Que la Belgique puisse participer aux décisions du Conseil est donc une chose importante en termes de politique et de morale internationale, si tant est qu'on puisse parler de morale internationale... ■

**Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK**